



**Baromètre**  
emploi-formation  
OBSERVATOIRE DE L'OPCO SANTÉ

**Tout savoir et participer au Baromètre Emploi-Formation  
de l'OPCO Santé**



# LE BAROMÈTRE EMPLOI FORMATION DE L'OPCO SANTÉ

- 1 Un engagement collectif, des enjeux partagés
- 2 Des modalités facilitant la participation de tous
- 3 Le planning et les dates-clés à retenir
- 4 Les contacts
- 5 La foire aux questions (FAQ)

# NOTRE ENGAGEMENT COLLECTIF SERA A LA HAUTEUR DES ENJEUX !

“ Depuis la création de l’OPCO Santé en 2019, l’Observatoire vient en soutien des adhérents et des partenaires sociaux pour OBSERVER, ANALYSER ET ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS QUI TOUCHENT LES ÉTABLISSEMENTS ET LES SALARIÉS. Les deux dernières années ont été marquées par des changements et bouleversements dans le champ de la santé et, plus largement, la société tout entière. Aujourd’hui plus qu’hier, il s’avère indispensable de COMPRENDRE PRÉCISÉMENT LES ENJEUX ET LES TRANSFORMATIONS À L’ŒUVRE dans les secteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux privés, ainsi que dans les secteurs de la prévention et de la santé au travail.

Outil commun de données statistiques, qualitatives, d’analyse et de prospective, le Baromètre Emploi-Formation est lancé en 2022 auprès de l’ensemble de nos secteurs. Il constituera UNE SOURCE DE DONNÉES PRÉCIEUSE pour vous, adhérents, dans le pilotage de votre politique RH, mais également pour l’OPCO Santé dans LA CONSTRUCTION DE SES POLITIQUES EMPLOI FORMATION PLURIANNUELLES. Il contribuera également à METTRE EN ÉVIDENCE LES BESOINS DE NOS SECTEURS vis-à-vis des partenaires institutionnels.

La première étape de ce baromètre : UNE ENQUÊTE SIMPLE ET RAPIDE, à laquelle nous vous invitons à répondre. La PARTICIPATION DE TOUS LES ADHÉRENTS EST PRIMORDIALE pour disposer d’une première photographie complète et précise de nos défis et besoins RH (emploi, recrutement, formation...), reflet des réalités diverses par secteur, métier ou encore territoire.

Les résultats du Baromètre vous seront communiqués sous la forme de cartographies, de rapports régionaux et de restitutions, qui seront l’occasion de réfléchir ensemble à nos nouveaux enjeux et aux réponses à y apporter.

Avec ce Baromètre, nous vous invitons à VOUS PROJETER ET À ANTICIPER LES BESOINS D’UN SECTEUR ET PLUS LARGEMENT D’UNE SOCIÉTÉ qui fait face à de nouveaux défis. Comprendre ces évolutions et les partager, c’est inviter l’ensemble des acteurs concernés à se mettre en mouvement. Notre engagement collectif sera à la hauteur des enjeux !”



*Pour la Commission de Coordination de l’OPCO Santé*

Monsieur Laurent Terme, Secrétaire

Monsieur Jean-Marc Le Ravallec, Secrétaire-adjoint

01

# LE BAROMETRE EMPLOI-FORMATION DE L'OPCO SANTÉ : UN ENGAGEMENT COLLECTIF

# LE 1<sup>ER</sup> BAROMÈTRE EMPLOI-FORMATION SUR L'ENSEMBLE DU CHAMP DE L'OPCO SANTÉ



Secteur sanitaire,  
médico-social et  
social privé à but  
non lucratif



Secteur de  
l'hospitalisation  
privée à statut  
commercial

Thermalisme



Secteur de la  
prévention et  
santé au  
travail inter-  
entreprises



Autres  
établissements :  
EFS...

→ Plus de 28 000 établissements

# UNE DÉMARCHE AMBITIEUSE QUI DEVRA RÉPONDRE AUX ENJEUX DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES

## LES PARTENAIRES SOCIAUX

Alimenter les politiques Emploi-Formation et le plan d'actions pluriannuel de l'OPCO Santé : promotion professionnelle, apprentissage, alternance...

## LES SECTEURS ET L'OPCO SANTÉ

Contribuer aux partenariats et au fléchage de politiques et financements nationaux et régionaux (Conseil Régional, ARS...) vers les besoins sectoriels

## LES ADHÉRENTS

Nourrir la GPEC et le dialogue de gestion, se situer par rapport aux indicateurs et tendances sectorielles, régionales, nationales...

## LES SALARIÉS

Connaître les dynamiques d'emploi et les évolutions des métiers, pour piloter son parcours professionnel.

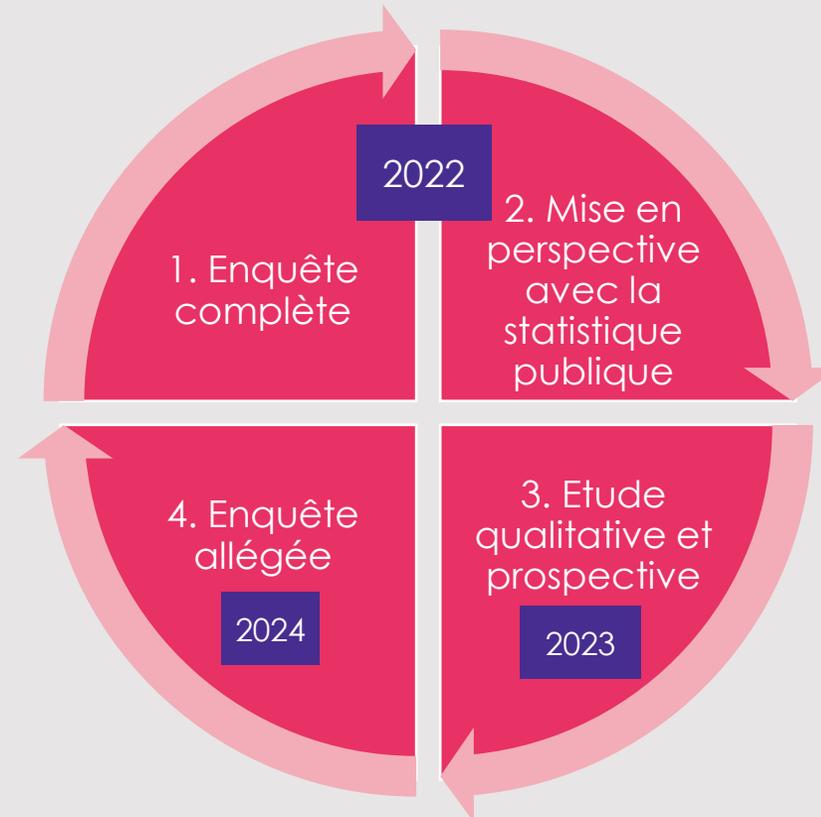


**Soutien financier du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion dans le cadre d'un EDEC, conclu entre l'OPCO Santé et l'Etat (DGEFP)**



# UN BAROMÈTRE REVISITÉ EN RÉPONSE AUX BESOINS EXPRIMÉS PAR L'OPCO SANTÉ ET SES ADHÉRENTS

**OPTIMISER LES INDICATEURS ET RESULTATS PRODUITS, TOUT EN LIMITANT LA SOLLICITATION DES ADHÉRENTS**



## ✓ **THEMATIQUES 2022**

**Evolution de l'emploi**  
**Difficultés et leviers de recrutement**  
**Turn-over**  
**Formation**  
**Alternance**  
**Absentéisme**  
...

02

# LE BAROMÈTRE EMPLOI- FORMATION 2022 : LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

# LE BAROMÈTRE EMPLOI FORMATION 2022 : COMMENT ÇA MARCHE ?

## Communication sur le lancement du Baromètre Emploi-Formation

Accompagnement  
spécifique  
des « grands  
comptes »

### *Envoi de l'enquête aux établissements*

Etablissements  
avec contact email

Sollicitation web

3 relances web

Relances téléphoniques auprès de  
l'ensemble des non répondants

Etablissements  
sans contact email

Envoi d'un  
questionnaire papier

Traitement et analyse des résultats  
Restitution du Baromètre Emploi-Formation 2022 (volet statistique)

# LE QUESTIONNAIRE DU BAROMÈTRE EMPLOI-FORMATION 2022

## LES THEMATIQUES DU QUESTIONNAIRE

Les informations demandées portent sur :

- **L'établissement : activités, structure gestionnaire (association, groupe...)...**
- **Les effectifs et emplois au 31/12/21**
  - Effectif total de salariés par genre et type de contrat
  - Répartition des salariés selon le genre, âge, type de contrat, % de temps travaillé et emploi occupé  
→ **Transmettre le fichier des données emploi brutes anonymisées ou, pour les petits établissements, compléter le tableau des emplois.**
- **Les entrées et les sorties en CDI et les motifs des sorties de l'établissement**
- **Les difficultés de recrutement**
  - Emplois concernés et postes non pourvus
  - Causes des difficultés de recrutement et solutions pour y palier
- **Les absences**
- **La formation des salariés, l'alternance**
  - Difficultés rencontrées et attentes pour faciliter la formation
  - Intention de recours à l'alternance

**Pour les instituts de formation :** effectif d'étudiants en 1ère année et effectif diplômé

# LE FICHER DES DONNÉES EMPLOI

Le fichier doit recenser l'ensemble des personnes physiques salariés de votre établissement au **31 décembre 2021** indépendamment de leur statut (CDI, CDD et autres contrats) et de leur temps de travail. Ne sont pas pris en compte les stagiaires (non salariés), les intérimaires et les intermittents du spectacle.

Pour chacun de ces salariés, nous vous demandons les informations suivantes :

- **Sexe**
- **Date de naissance**
- **Type de contrat**
- **Pourcentage de temps travaillé** dans l'établissement
- **Date d'entrée** dans la structure gestionnaire
- **Emploi occupé** (cf. Nomenclature des emplois)
- **Cadre**
- **Numéro de SIRET** de l'établissement de rattachement
- **Nom de l'établissement** de rattachement (si le salarié travaille dans plusieurs établissements, indiquer tous les établissements dans lesquels il travaille / 1 ligne par établissement de rattachement)
- **Nombre d'établissements** de rattachement (si le salarié travaille dans plusieurs établissements)

**1 LIGNE PAR SALARIÉ ET PAR ÉTABLISSEMENT & 1 COLONNE POUR CHACUNE DES INFORMATIONS LISTÉES DANS LE "MODELE FICHER"**

NB1 : Si le salarié a plusieurs dates d'entrée dans la structure gestionnaire, indiquer la première date d'entrée.

NB2 : Le classement des salariés par emploi se fait en fonction du poste occupé (indépendamment de leur qualification ou de leur diplôme).

NB3 : Recenser tous les salariés ayant le statut cadre (qu'ils encadrent une équipe ou non)



N'hésitez pas à utiliser les requêtes de votre logiciel RH pour extraire ces données.

L'éditeur Cegi-Alfa a prévu une requête spécifique.

# LA TRANSMISSION DU FICHER DES DONNEES-EMPLOI

- 1 **Cliquer sur le lien vers l'enquête qui vous été adressé par mail** 
- 2 **Répondre à l'ensemble des questions posées**
- 3 **A la fin du questionnaire, cliquer sur « Charger mes données-emploi » et déposer le fichier au format Excel**

## INFORMATIONS DEMANDEES

Pour chaque salarié, nous vous demandons de communiquer les informations suivantes : sexe, date de naissance, type de contrat, pourcentage de temps de travail, date d'entrée dans la structure gestionnaire, emploi occupé, n° de SIRET/nom de l'établissement.

GLISSEZ OU CLIQUER POUR ENVOYER VOTRE FICHER  
FORMAT COMPATIBLE : EXCEL



# NOS ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES ETABLISSEMENTS

## LA GARANTIE DE L'ANONYMAT ET LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

« *BVA et l'OPCO Santé vous garantissent que vos données seront traitées dans les plus strictes conditions de confidentialité et d'anonymat et resteront votre propriété exclusive. Ces informations ne seront en aucun cas communiquées à une autre structure.* »

Plusieurs dispositions mises en œuvre par BVA garantissent cette confidentialité : accès personnalisé et sécurisé au questionnaire, organisation respectant les exigences du RGPD et stockage des données sur des serveurs dédiés.

## L'APPUI AUX ETABLISSEMENTS

Des **webinaires d'information** sur le Baromètre Emploi-Formation sont proposés **les 17, 22 et 24 février et 1<sup>er</sup> mars 2022 (de 9h30 à 10h30).**

➔ **Pour vous inscrire, utilisez les liens d'inscription qui vous ont été envoyés par mail ou contactez la hotline.**

Une **hotline téléphonique et mail**, dédiée au Baromètre Emploi-Formation, est ouverte tout au long du recueil :

Téléphone : 01 71 16 87 46

Mail : [barometre-emploi-formation-sante@bva-surveys.com](mailto:barometre-emploi-formation-sante@bva-surveys.com)

# POURQUOI PARTICIPER AU BAROMÈTRE EMPLOI-FORMATION ?

## POUR ALIMENTER VOTRE POLITIQUE RH

Les restitutions des résultats du Baromètre viendront nourrir la GPEC et le dialogue de gestion de votre structure ; elles vous permettront de vous situer par rapport aux indicateurs et tendances sectorielles, régionales, nationales...

## POUR ETAYER LES BESOINS ET ORIENTER LES POLITIQUES EMPLOI-FORMATION

Il **dessine un portrait des emplois et de leurs évolutions** permettant de :

- ▶ Mettre en visibilité les enjeux RH des différents secteurs ;
- ▶ Montrer qu'il s'agit d'un secteur de poids et qui continue à se développer.

Il permet de **faire entendre notre voix** auprès des partenaires institutionnels, nationaux ou régionaux et de développer des collaborations au bénéfice des problématiques RH des associations et établissements.

Il **nourrit les orientations stratégiques emploi/formation** définies par les partenaires sociaux.

Il **oriente les fonds de la formation professionnelle** au plus près des besoins repérés.

Il permet à l'OPCO Santé de **renforcer son offre de services et de construire des solutions** au plus près des attentes.

## POUR DONNER DE LA VISIBILITE AUX SALARIÉS

Ils **pourront connaître les dynamiques d'emploi** par métier et par territoire, des informations précieuses pour ceux qui souhaitent **réfléchir à leur parcours professionnel**.

03

# LE PLANNING ET LES DATES-CLES A RETENIR

# LE PLANNING DU BAROMÈTRE EMPLOI-FORMATION 2022

## LES ETAPES-CLES ET DATES A RETENIR



04

# LES CONTACTS

# UNE QUESTION ?



Hotline : 01 71 16 87 46  
[barometre-emploi-formation-sante@bva-surveys.com](mailto:barometre-emploi-formation-sante@bva-surveys.com)

**Virginie LOUISE**  
Cheffe de projet  
[virginie.louise@bva-group.com](mailto:virginie.louise@bva-group.com)

**Nicolas Le Gall**  
Chargé d'études  
[nicolas.legall@bva-group.com](mailto:nicolas.legall@bva-group.com)



**Cécile ESTIVAL**  
Cheffe de projets études  
[cecile.estival@opco-sante.fr](mailto:cecile.estival@opco-sante.fr)

**Caroline HOFLACK**  
Chargée de mission  
[caroline.hoflack@opco-sante.fr](mailto:caroline.hoflack@opco-sante.fr)

05

# FOIRE AUX QUESTIONS

# FAQ (1/3)

## À QUELS ÉTABLISSEMENTS SE DESTINE LE BAROMÈTRE EMPLOI-FORMATION 2022 ?

**L'ensemble des établissements adhérents à l'OPCO Santé sont concernés** par le Baromètre Emploi-Formation 2022, soit plus de 28 000 établissements.

Tous les secteurs sont concernés :

- Sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif (SSSMS)
- Hospitalisation privée à statut commercial et Thermalisme
- Services de Santé au Travail Inter-Entreprises (SSTI)
- Autre entreprise relevant de l'OPCO Santé (ex : EFS)

## QUELLES SONT LES STRUCTURES BÉNÉFICIAIRE D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ?

**Une liste de plus de 70 organisations-clés, appelées *Grands Comptes*, a été établie en concertation avec l'OPCO Santé.**

Concrètement, chacune de ces organisations va être contactée par un interlocuteur dédié au sein de BVA, pour définir la meilleure stratégie de déploiement de l'enquête, en particulier pour le fichier des données-emploi. Des points de suivi seront également prévus afin de s'assurer du bon déroulement de la collecte des données.

## FAQ (2/3)

### COMMENT ACCÉDER AU QUESTIONNAIRE ?

Le **questionnaire en ligne** est accessible via le lien personnalisé envoyé par mail aux établissements,.

Si vous avez uniquement reçu un **questionnaire papier**, nous vous invitons à le compléter et à nous le retourner – à l'aide de l'enveloppe T prévue à cet effet – avant la clôture du recueil, fin avril 2022. Vous pouvez également compléter ce questionnaire directement en ligne à l'adresse <https://barometre-emploi-formation-sante.fr> avec l'identifiant communiqué sur le courrier et correspondant à votre n° SIRET.

Vous avez un problème d'accès ? Vous souhaitez que le lien vers le questionnaire vous soit renvoyé ? Contactez la hotline BVA.

### COMBIEN DE TEMPS ONT LES ÉTABLISSEMENTS POUR COMPLÉTER LE QUESTIONNAIRE ET TRANSMETTRE LEUR DONNÉES EMPLOI ?

Le **Baromètre Emploi-Formation 2022 se déroule de février à avril 2022**. Les établissements adhérents auront donc jusqu'au 29 avril 2022 pour compléter leur(s) questionnaire(s) et/ou transmettre leurs données emploi.

Pendant toute cette période de collecte des données, BVA se chargera des relances (email et téléphone) des établissements qui n'auraient pas finalisé la démarche.

## FAQ (3/3)

### QUELLE EST LA DATE DE RÉFÉRENCE POUR L'EXTRACTION DES DONNÉES EMPLOI ? QUELS PERSONNELS SONT CONCERNÉS ?

Afin de disposer d'une photographie à un instant « t », la date d'extraction des données emploi sera la même pour toutes les structures, soit le **31 décembre 2021**.

Le fichier doit recenser **l'ensemble des personnes physiques salariées** de votre structure à cette date, indépendamment de leur statut (CDI, CDD et autres contrats) et de leur temps de travail. Ne sont pas pris en compte les stagiaires (non salariés), les intérimaires et les intermittents du spectacle.

# MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !

---

Un projet réalisé par

